



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, de ce qui suit :

1. Suivant l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2024 est complété et déposé à mon bureau, et la Municipalité de Saint-Joachim procédera à l'envoi des comptes de taxes.
2. Toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivront la mise à la poste de la demande de paiement et que les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte de taxes d'ici le 7 mars 2024 devront communiquer avec le bureau de la Municipalité.
3. Tel que prévu à l'article 9.1 du règlement numéro 450-2024 **décrétant le taux de taxe foncière et les tarifs et compensation pour l'année 2024**, les taxes foncières, les tarifs pour les services municipaux, les taxes spéciales et les compensations de la Municipalité, doivent être payées en un seul versement, toutefois lorsque le total de l'ensemble des coûts est égal ou supérieur à 300 \$, ceux-ci peuvent être payés au choix du débiteur, en un seul versement ou en quatre versements aux dates d'échéances fixées comme suit :  
  
1<sup>er</sup> versement : 28 mars 2024  
  
2<sup>e</sup> versement : 30 mai 2024  
  
3<sup>e</sup> versement : 25 juillet 2024  
  
4<sup>e</sup> versement : 26 septembre 2024
4. Toute personne intéressée par le rôle de perception peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Joachim, au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Saint-Joachim, ce 1<sup>er</sup> jour du mois février 2024.

Hugues Jacob  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**Certificat de publication**

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 1 février 2024 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour du mois de février 2024.

Hugues Jacob  
Directeur général et greffier-trésorier